Règlement de jeu applicable du 6 au 30 septembre 2024 GRAND JEU DE LA TABLE D'ANNIVERSAIRE DES GALERIES LAFAYETTE

La société GALERIES LAFAYETTE MANAGEMENT, société par actions simplifiée unipersonnelle, au capital de 147 184 338 euros, dont le siège social est à Paris 9ème 27, rue de Châteaudun, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 552 116 329, agissant pour son compte et pour celui de toutes les sociétés exploitant des magasins à enseigne Galeries Lafayette en France métropolitaine et au Luxembourg.

Ci-après dénommée la « Société Organisatrice »,

Organise un jeu intitulé « La table d'anniversaire des Galeries Lafayette », ci-après dénommé le « Jeu », qui se déroulera du 6 au 30 septembre 2024 inclus, sur le site internet du magasin des Galeries Lafayette Haussmann.

ARTICLE I - PARTICIPANTS

Le Jeu est ouvert gratuitement, sans obligation d'achat, à toute personne physique résidant en FRANCE métropolitaine, à l'exception du personnel du groupe Galeries Lafayette, des démonstrateurs et de leurs familles, ou toute autre personne vivant avec ces personnes sous le même toit, sous peine d'élimination d'office.

Toute participation d'un mineur au Jeu est interdite.

Toute participation doit être loyale : il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier le dispositif du Jeu. Une seule participation par personne est possible sur la durée du Jeu.

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement qui peut être consulté librement sur le site internet du magasin des Galeries Lafayette Haussmann à l'adresse suivante : https://haussmann.galerieslafayette.com/en/elementor-1330343/

ARTICLE II – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour participer au tirage au sort :

- 1. Le participant se rend sur la page dédiée sur le site internet des Galeries Lafayette Haussmann ;
- 2. Il remplit les informations demandées obligatoires pour s'inscrire au tirage au sort.

La participation au Jeu est limitée à une (1) participation par personne. Aucune demande d'inscription par courrier ou par téléphone ne sera acceptée.

Tout formulaire incomplet (sauf champs facultatifs), inexactement rempli, indéchiffrable ou raturé sera considéré comme nul.

Les participants s'engagent à ne pas utiliser des pseudonymes qui pourraient choquer les autres joueurs ou utiliser des expressions propres à être reçues comme des agressions verbales par les autres joueurs.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler le compte de ce joueur et de lui interdire l'accès au service et au Jeu.

Cette annulation et/ou interdiction ne donnera droit à aucune forme de dédommagement.

ARTICLE III - SÉLECTION DES GAGNANTS

L'ensemble des formulaires de participation reçus par la Société Organisatrice feront l'objet d'un tirage au sort entre le 9 et le 30 septembre 2024 afin de déterminer, parmi l'ensemble des formulaires reçus, les formulaires gagnants pour les lots mis en jeu.

Le tirage au sort sera effectué par un algorithme assurant son impartialité.

Le formulaire ne sera déclaré gagnant que sous réserve de vérification de sa validité (articles 1 et 2 du présent règlement). Il sera tiré autant de formulaires que nécessaire pour l'attribution des dotations.

ARTICLE IV – DOTATIONS MISES EN JEU

506 places pour profiter d'une dégustation à la table d'anniversaire des Galeries Lafayette Haussmann entre le 21 septembre et le 1er octobre 2024 :

- Environ 100 places pour 11 sessions de petits déjeuners au total, à raison d'une session par jour, d'une valeur unitaire de 200 euros ;
- Environ 300 places pour 33 sessions de goûters au total, à raison de trois sessions par jour, d'une valeur unitaire de 150 euros ;
- Environ 100 places pour 11 sessions de dîners au total, à raison d'une session par jour, d'une valeur unitaire de 200 euros.

Le nombre de places attribuées par session est donné à titre indicatif. Le détail sera mentionné ultérieurement sur le site internet des Galeries Lafayette Haussmann.

Les lots sont strictement personnels et ne sont pas cessibles, ils ne pourront en aucun cas être remboursés en tout ou partie ou échangés contre tout autre article ou service.

Si l'un des lots était indisponible, la Société Organisatrice se réserve le droit d'attribuer un (des) lot(s) similaire(s) de même valeur.

La valeur du ou des lots est donnée à titre indicatif.

ARTICLE V – INFORMATIONS DES GAGNANTS

Les gagnants seront informés entre le 9 et le 30 septembre 2024 via un e-mail envoyé par Zenchef, prestataire de gestion des réservations en ligne et partenaire de la Société Organisatrice, leur demandant de confirmer leur inscription :

Pour les sessions de déjeuners et dîners : le participant tiré au sort devra confirmer sa participation dans les 48 heures suivant la réception de l'e-mail et finaliser son inscription en déposant une empreinte bancaire afin de garantir un taux de présence pour chaque session et éviter les désistements. Aucun prélèvement ne sera effectué, excepté si le participant annule sa session à moins de 48 heures de l'événement ou s'il ne se présente pas. Dans cette hypothèse,

des frais d'annulation de 30 euros par personne seront dus (incluant le gagnant et ses accompagnants).

- Pour les sessions de goûters : l'inscription du participant sera automatiquement validée.

Les participants peuvent annuler leur venue sans frais jusqu'à 48 heures avant leur session en cliquant sur "gérer ma réservation" présent dans les e-mails de validation et de relance, ou en contactant directement la Société Organisatrice à l'adresse suivante : evenements@galerieslafayette.com.

Le jour de la session, chaque participant devra être muni de sa pièce d'identité et de l'e-mail de confirmation envoyé par Zenchef.

Les lots sont strictement personnels et ne sont pas cessibles. Ils ne pourront pas donner lieu, de la part des gagnants, à une quelconque contestation, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

La Société Organisatrice se réserve néanmoins le droit de remplacer chaque dotation par un lot de nature et de valeur équivalentes si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y contraignaient, sans engager sa responsabilité de ce fait.

Les gagnants qui auraient rempli de façon incomplète, en totalité ou partiellement, leurs coordonnées ou qui auraient modifié leurs coordonnées, adresse mail comprise, au moment de la validation de leurs gains, verront l'ensemble de leurs éventuels gains annulés.

ARTICLE VI – DONNÉES PERSONNELLES

Les participants sont informés que les données personnelles les concernant enregistrées dans le cadre du Jeu sont collectées pour la société GALERIES LAFAYETTE MANAGEMENT, dont le siège social est à Paris 9ème 27, rue de Châteaudun, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 552 116 329, responsable du traitement, afin de permettre leur participation au Jeu et au tirage au sort.

Les données personnelles des participants sont en outre destinées :

- aux sociétés du groupe Galeries Lafayette ;
- aux sociétés affiliées exploitantes sous enseigne Galeries Lafayette ;
- à leurs sous-traitants habilités dont certains peuvent être situés en dehors de l'Union Européenne ;

Ce partage de données entre les enseignes du groupe Galeries Lafayette est opéré afin notamment d'améliorer la connaissance client, d'améliorer les offres du groupe et la satisfaction client.

Les renseignements communiqués par les participants, s'ils ont donné leur accord, pourront faire l'objet d'un traitement informatique et pourront être utilisés à des fins commerciales.

Seule la Société Organisatrice (et ses partenaires en cas d'acceptation) sera destinataire des informations.

Les données seront conservées pendant la durée nécessaire à la finalité du traitement.

Les gagnants sont informés que la société ZENCHEF, dont le siège social est situé 63 avenue de Villiers, 75017 Paris, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 528 389 79, collecte également les données personnelles les concernant, en qualité de responsable de traitement, à savoir :

- Leur civilité, nom, prénom, numéro de téléphone, adresse e-mail, pays de résidence, langue parlée, afin de les informer de leur gain et de leur permettre de déposer une empreinte bancaire ;
- Leurs données bancaires afin de finaliser leur inscription par le dépôt d'une empreinte bancaire.

Chaque gagnant autorise gratuitement et par avance la Société Organisatrice à reproduire et utiliser par tout moyen écrit, parlé ou filmé ses nom et prénom(s) à toutes fins publicitaires ou promotionnelles en relation avec le présent Jeu, sans que cette utilisation ne lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de sa dotation.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement des données personnelles les concernant, qu'ils peuvent exercer à tout moment en adressant un e-mail à l'adresse : relaiscil@galerieslafayette.com

Les participants peuvent également introduire une réclamation auprès de la CNIL ainsi que s'opposer au traitement de leurs données personnelles pour des motifs légitimes ou en demander une limitation.

ARTICLE VII – REGLEMENT DE JEU

Le Jeu est gratuit et sans obligation d'achat. Le règlement de jeu est disponible sur le site https://haussmann.galerieslafayette.com/en/elementor-1330343/ et au service client du magasin Galeries Lafayette Haussmann.

ARTICLE VIII - LITIGES

Le présent règlement est soumis à la loi française. Toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation du présent règlement sera tranchée en dernier ressort par la Société Organisatrice.

Il est précisé que la Société Organisatrice a mis en place les moyens techniques nécessaires pouvant démontrer la participation ou la non participation d'un internaute. Il est donc convenu que, sauf erreur manifeste, les données contenues dans les systèmes d'information de la Société Organisatrice ou de ses sous traitants ont force probante quant aux éléments de connexion et aux informations résultant d'un traitement informatique relatif au Jeu.

ARTICLE X – RESPONSABILITÉ

La Société Organisatrice se réserve le droit d'interrompre, de reporter, de modifier, d'écourter, de prolonger ou d'annuler le Jeu si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne pourra être engagée de ce fait.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et accidents qui pourraient arriver aux gagnants pendant la jouissance des lots ou qui pourraient affecter lesdits lots.

La Société Organisatrice ne sera pas responsable en cas d'intervention malveillante, de problèmes de connexion, de problèmes de matériel ou logiciel, de perturbations extérieures à la Société Organisatrice qui pourraient affecter le bon déroulement du Jeu.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et technique du Jeu est perturbé par un virus, bug informatique, intervention humaine non autorisée ou toute autre cause échappant à la Société Organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le Jeu.

De même, la participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'internet, l'absence de protection de certaines données contre d'éventuels détournements ou piratages et contre les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau.

Des additifs ou des modifications pourront éventuellement être publiés pendant le Jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement et seront réputés en faire partie intégrante.

Passé un délai de deux mois après la fin du Jeu, aucune réclamation ne sera acceptée.

Fait à Paris Le 27 août 2024